

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2023

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs G.GALEA, F.REDOUTEY, P.POINT, F.ROUGEOT, J-C LALANNE, P.GOURLAND, J.GAYET, et.
Mesdames S.GOYON, et C.CHEVALIER.

ABSENTS : M T.THEVENARD (absent sans pouvoir), Mme A. BLANC (absente sans pouvoir).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M P.GOURLAND est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

A la demande de M Le Maire pour un secrétaire de séance, M GOURLAND se propose. M F.ROUGEOT dit s'y opposer sous prétexte que lors du CM de juin 2023 le secrétaire de séance avait été désigné qu'après la séance et que M P.GOURLAND s'était désigné lui-même.

M GOURLAND lui fait remarquer que « c'est n'importe quoi », que c'est Mme GOYON qui avait nommée et que c'est lui qui présidait le Conseil Municipal en remplacement de M GALEA, ce que Mme GOYON confirme.

Puis M F.ROUGEOT continue sur le PV du dernier conseil, à propos de la rencontre avec le gérant du camping contestant la phrase du PV qui dit : « Entretien auquel M F.ROUGEOT n'a pas assisté sous prétexte que ce n'était pas inscrit au bon emplacement dans la convocation de la séance. ». Il dit avoir expliqué sa position sur un mail envoyé à tous les conseillers.

Puis M F.ROUGEOT enchaîne sur le camping, le bail, la cession du bail. M le Maire rappelle que le camping n'est pas à l'ordre du jour.

Mme GOYON demande à M F.ROUGEOT pourquoi il ne fait pas les comptes rendus puisqu'il n'est jamais d'accord avec ceux qui sont faits, il répond ne pas vouloir les faire. M F.ROUGEOT continue en disant que le camping n'existe pas administrativement et que « on l'a convoqué pour écouter quelqu'un qu'il n'avait pas envie d'entendre ». M GALEA lui rappelle qu'en qualité de Maire il a le droit de « le foutre dehors ». M F.ROUGEOT fait remarquer au Maire les mots qu'il a utilisés et que lui n'est pas vulgaire. M GALEA confirme que c'est M GOURLAND qui est secrétaire de séance, la séance continue.

M GALEA voulait rajouter une délibération à l'ordre du jour, ce qui est légal si tout le monde est d'accord à l'unanimité, concernant la personne recrutée en CDD pour la garderie. Cette délibération étant obligatoire afin de rémunérer l'agent. M F.ROUGEOT dit qu'il n'y a qu'à convoquer un nouveau CM rapidement que lui, il se déplace « sans souci ». Mmes CHEVALIER et GOYON lui font remarquer que ce n'est pas le cas de tout le monde d'être disponible tous les soirs à 20h30 parce que lui l'a décidé. M F.ROUGEOT répond que lui a bien attendu une ½ dans le couloir lors du dernier conseil. Mme GOYON lui fait remarquer que c'était son choix. M F.ROUGEOT embraye à nouveau sur l'entretien avec le gérant du camping. M GALEA appelle tout le monde au calme.

Le rajout de délibération n'est pas accepté à l'unanimité.

1) APPROBATION DU PV du 25/10/2023

A la question de M Le Maire qui approuve le PV du Conseil Municipal du 25/10/2023, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité (une voix contre).

2) DM 06 VIREMENT DE CREDIT ENROBÉS DE CIMETIERE

Délibération 2023/075

Comme promis le Maire s'est renseigné sur les prix des « evergreen » béton ou en plastique (de 3000 € à 4000 €). Ces prix étant trop élevés le Maire a accepté le devis de l'enrobé (2500 €). M GAYET dit qu'il a de gros doutes sur la pousse des mauvaises herbes. A voir dans l'avenir.

M Le Maire propose donc une DM afin de prévoir le paiement de cet enrobé dans le cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) SUBVENTION ASSOCIATION RENAULT CHOUPELLE

Délibération 2023/076

M Le Maire, demande aux élus si s'agit d'une association pérenne ou non. Mme CHEVALIER et M REDOUTEY confirment que l'association (et ses manifestations) a été constituée afin de mettre en place un rallye l'année prochaine. M GOURLAND demande si c'est une association déclarée avec des statuts, il lui est répondu que oui. M GALEA dit que cette association

n'entre pas dans le cadre de la subvention de 500 € que la commune donne à chaque nouvelle association. Mme CHEVALIER dit que 500€ c'est trop, que c'est plus un projet personnel et, surtout, qu'il ne sera fait que très peu d'humanitaire. M F.ROUGEOT dit que c'est une manifestation qui va faire de la publicité à notre village, qu'on donne de l'argent pour une manifestation à objet unique comme pour les ukrainiens, et que l'on n'est pas obligé de donner beaucoup. Après un tour de table où tout le monde donne son avis, il est retenu plusieurs montants : 100 €, 150 €, 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : 4 voix pour 0 € et 5 pour 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve donc une subvention de 150 € pour « RENAULT CHOUPETTE ».

3) PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DE CRÉANCES

Délibération n°2023/077

Avec la nouvelle nomenclature M57, la Trésorerie nous demande de suivre la législation et de provisionner au moins 15% les créances des repas scolaires pour des impayés d'au moins 2 ans. Cette provision servira en partie lorsque ces sommes seront votées en non valeurs. M GALEA rappelle qu'il a été envoyé aux différentes communes de résidences pour les enfants hors LUGNY des courriers et que nous contactons personnellement les parents de notre commune qui sont concernés, afin d'essayer de recouvrir ces différentes créances. M F.ROUGEOT demande si les noms des personnes doivent ou non être divulgués. Ils n'ont pas à être divulgués hors du Conseil.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la provision de dépréciation de créances d'un montant de 74.23€ et pour ce faire, valide la DM 07, à savoir le transfert de crédit de l'a/6232/CHAP 011 VERS l'a/6817/CHAP 068

4) VENTE D'UN BIEN COMMUNAL

Délibération n°2023/078

Le délibéré est remis en fin d'ordre du jour :

Mrs HENNEQUIN et NAUDOU ont adressé au Conseil un courrier dans lequel ils disent accepter la proposition de 110 000 € pour l'achat de 250 m² du Tinailler, des 4 garages restants et du parking entre les garages pour l'installation d'un pôle commercial. Pour le Maire et une grande majorité des conseillers, il n'est plus question de parler de « Pôle commercial » vu que le sujet à traiter ne concerne plus qu'un seul commerçant, la boulangerie étant donné que le pharmacien a acheté les parcelles qu'il souhaitait et que son permis de construire est déjà déposé. Certains conseillers trouvent étrange qu'au mois de mai ; il fallait une réponse rapide, voir avant l'été et que durant 6 mois, plus aucune nouvelle de M et Mme NAUDOU. M GALEA fait l'historique du sujet. M F.ROUGEOT dit que le CM a fait une proposition et qu'on ne peut pas revenir dessus. M GALEA répond que maintenant ce n'est plus un pôle commercial.

M GOURLAND dit que la proposition a été faite avec des réserves. M F.ROUGEOT dit qu'il n'a qu'une parole et demande s'il peut avoir lecture de la proposition qui avait été faite. M GALEA lit le dit courrier.

M REDOUTEY dit que cette proposition avait été faite lors des questions diverses, qu'il n'y a pas eu de délibération.

M GALEA dit qu'à l'époque, il s'agissait d'un projet de Pôle commercial ce qui n'est plus du tout le cas maintenant, que c'est le projet d'un seul commerçant, que maintenant n'importe quel commerçant qui dit vouloir s'agrandir pourrait demander à la commune de lui trouver quelque chose et que dans le PLUI, le Tinailler est classé comme « bâtiment remarquable » et que lui, en tant que Maire, il peut s'opposer à la vente de tout bâtiment communal.

M GALEA lance un tour de table pour que tous les conseillers s'expriment. M GOURLAND estime que cette demande ne concerne que M et Mme NAUDOU, que l'ajout des 2 petits commerces n'avait d'autre but que de faire croire à un projet de pôle commercial, que M HENNEQUIN ne pouvait pas s'installer ailleurs et qu'il n'a plus envie de vendre les 4 garages.

M F.ROUGEOT dit qu'il n'a qu'une parole et qu'il est choqué. M POINT dit que ce n'est pas très clair. Mme CHEVALIER dit que la manière de faire lui avait paru cavalière depuis le début : elle rappelle les mots de M NAUDOU « Moi, je veux, donc vous me le vendez ». Mais on a fait une proposition et c'est délicat.

M REDOUTEY dit qu'il était content que cela fasse un Pôle commercial et qu'on leur a fait une proposition de prix en Questions diverses et non en délibération. Il rappelle que M HENNEQUIN nous a adressé le 22 mai, un courrier demandant à ce que le Conseil donne une réponse rapide. La réponse a été donnée dans la semaine et on reçoit une réponse en octobre mais avec plus que 2 commerçants. Pour lui ce n'est plus le même projet. Ce n'était qu'une proposition de prix en Questions diverses, il n'y a eu aucun vote.

Mme GOYON est d'accord avec Franck, que c'est « se tirer une balle dans le pied » que de dire qu'on n'a pas fait de proposition. Elle dit qu'ils nous ont baladés pendant plusieurs mois en ne nous donnant pas de réponse, ce qui pour des gens qui étaient pressés elle trouve cela un peu léger, mais elle reste partagée car le fait que la boulangerie s'installe au Tinailler ne la dérange pas, pourquoi pas s'il veut s'agrandir. Mais il ne faut pas qu'on nous balade et qu'on nous prenne pour des lapins de 6 semaines. Sur le fond elle serait d'accord mais la manière dont cela s'est passé, elle n'est pas d'accord.

M GAYET dit que même avec l'histoire des banques dont parlait M F.ROUGEOT, nous n'avons eu aucune nouvelle pendant 6 mois. Madame GOYON dit que si on refuse, « on va s'en prendre plein la tête », elle dit être partagée car « si on accepte c'est porte ouverte à tout ».

M GOURLAND dit qu'il n'y a rien de franc, de mis clairement sur la table, « on part à 4 et on arrive à 1 ». M GALEA reprend ce qu'a dit Mme GOYON sur « la porte ouverte à tout » et dit que « on met la commune en l'air ».
Décision est prise de voter à bulletin secret. On répond par oui ou non pour la vente et le prix.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse par 6 voix non, 1 abstention et une voix oui.

5) AMENDES DE POLICE

Délibération n°2023/079

M GALEA demande si le Conseil l'autorise à demander les amendes de police pour financer des travaux de pose de trottoirs à FISSY, Collongette.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) INSTALLATION ET GRATUITÉ SALLE B / SÉANCE NATUROPHATE

Délibération n°2023/080

Cette personne vient de s'installer sur LUGNY. Elle souhaiterait utiliser une salle les mardis et/ou les jeudis de 17h à 20h. Elle a un cabinet Rue des Charmes pour des séances individuelles. Il s'agit de gestion du stress, d'automassage, etc... Elle souhaiterait donc animer des groupes dans la salle B. M GALEA propose qu'on laisse une petite période de gratuité jusqu'en août 2024. Ensuite, en comparant avec le loyer demandé à la psychomotricienne (300 € par trimestre), M GALEA propose de lui demander 200 € par trimestre (compte tenu du temps demandé).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, pour l'installation gratuite jusqu'en aout 2024 et ensuite pour un loyer de 200€/trimestre.

7) ADHÉSION DE LA COMMUNE DU VILLARS AU SMEHM

Délibération n°2023/081

M GALEA, Président du SMEHM, rappelle que le syndicat vend l'eau à la commune du VILLARS qui ne participe pas aux frais d'entretien des canalisations. Il rappelle également qu'en 2026, les COM-COM prendront les compétences eau et assainissement. Pour ces raisons, le syndicat des eaux a demandé à la commune du VILLARS de rentrer dans le syndicat et elle a accepté. Mais chaque commune du SMEHM doit délibérer pour entériner la décision.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8) REMBOURSEMENT GRAIS CONGRES DES MAIRES

Délibération n°2023/082

M GALEA précise qu'après 9 ans de mandat de Maire, il souhaite assister au Congrès des Maires à Paris. Il demande s'il peut le faire sur les dépenses communales. M GALEA quitte la salle et donne la parole à M GOURLAND. Le 1^{er} adjoint rappelle que c'est prévu et encadré par le législateur et que cela s'appelle un mandat spécial. Après avoir donné lecture des différents textes règlementaires, M GOURLAND rappelle les tarifs forfaitaires de remboursement pour l'hébergement, les repas et le transport puis il propose de voter à bulletin secret pour savoir si le conseil est d'accord pour prendre ces frais sur le budget communal. M GAYET dépouille les bulletins.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 7 voix oui et une voix non.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les commissions :
 - **BATIMENTS :** M GALEA propose de faire un état des lieux de tous les bâtiments afin de connaître les travaux à prévoir pour les années à venir. M REDOUTEY dit que si on fait les travaux des 2 appartements, le budget 2024 sera déjà bien élevé. Il est rappelé que des travaux à la gendarmerie sont absolument à effectuer en 2024 car il faut mettre les travaux en face de la revalorisation du loyer.
M GALEA évoque le souhait d'avoir un seul prestataire pour nos chaufferies. M REDOUTEY répond que c'est fait. M GALEA dit qu'il faudrait revoir les prix du chauffage des locataires, que M F.ROUGEOT avait commencé à s'en occuper lors du précédent mandat et qu'il faudrait régler ce dossier avant la fin du mandat.
Il est alors évoqué le cas d'une locataire qui ne paye pas son loyer depuis janvier 2023. Le dossier a été transmis à l'assistante sociale.
- Point sur les commissions :
 - **VOIRIES :** M GAYET dit que le chemin de Brinchamp est fini, les trottoirs sont en cours de réfection mais qu'il y a un souci à Fissy, quartier de St Laurent qu'il faudra aller voir. L'espace Nounous est entamé, les licornes sont posées ainsi qu'une partie des clôtures.
Le terrassement de la Résidence seniors se poursuit. La terre a été enlevée sous la pluie. Puis il s'adresse à M F.ROUGEOT pour lui dire qu'avant de mettre quelque chose sur Facebook on se renseigne. On a demandé aux viticulteurs d'enlever la terre pas de la déposer gratuitement chez quelqu'un. S'en est suivi un long échange entre M GAYET et M ROUGEOT.
 - **COMMISSION SCOLAIRE :** Les élèves préparent des décorations de Noël.
Le vendredi 17/11, est programmée une inspection de sécurité ; Mrs REDOUTEY et GOURLAND iront à 9 h avec le registre des contrôles.
Les élèves ont participé à la cérémonie du 11 novembre.
Au Conseil d'école, nous avons été interpellés sur la cantine à propos de repas qui manquaient. Il est précisé

qu'après s'être renseigné, il est apparu 2 jours où il y a eu un problème de logistique, le 1^{er} jour il était trop tard pour intervenir mais lors du 2^{ème} jour, un complément a été acheté à la supérette, il n'y a donc pas eu de pénurie de quenelles.

L'Amicale Laïque a redémarré avec une arrivée d'une douzaine de nouveaux jeunes parents dynamiques et pleins d'idées.

- Point sur les commissions :

- **COMMISSION BOIS ET FORET** : Mrs REDOUTEY et GOURLAND vont ce vendredi dans les parcelles d'affouage pour repérer et préparer le tirage au sort des lots. La personne qui n'avait pas fini d'exploiter son lot a été autorisée à terminer mais en nous renvoyant une nouvelle attestation d'assurance. Dans le Bois de sapins, tous les arbres malades ont été abattus et évacués. Il faudrait nettoyer l'endroit, remettre la table de pique-nique et l'arboretum en état.

M Le Maire présente une demande du Département pour mettre en place, à partir du mois de mars, un dispositif, VAN, de familiarisation avec le numérique, en mettant une salle à disposition, où les animateurs pourront amener le matériel et ce pendant 6 séances. L'assemblée est d'accord.

- Fin de la séance 22h30.

Prochain CM extraordinaire : 16 novembre 2023

Prochain CM 13 décembre 2023.

**Le Maire,
Guy GALÉA**

